

Un arrêt de la hausse des effectifs salariés ce trimestre mais un bilan annuel largement positif

Dans un contexte économique incertain, marqué par des tensions géopolitiques, des difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix, les effectifs salariés de la région Bourgogne-Franche-Comté diminuent légèrement ce trimestre. Ce ralentissement fait suite à cinq trimestres consécutifs de hausse et affecte principalement l'intérim.

Au total, au deuxième trimestre 2022, la région enregistre une perte de 120 salariés. Cette diminution s'explique par la forte baisse des effectifs intérimaires (- 1 780 salariés) qui n'est pas compensée par les bons résultats des effectifs permanents (+ 1 660 salariés). Malgré des résultats mitigés ce trimestre, le bilan reste positif sur un an avec un gain de + 7 910 postes en région.

Les résultats de la Bourgogne-Franche-Comté sont souvent en retrait par rapport au niveau national. Sur un an, la région enregistre une croissance de + 1,2 % contre + 2,4 % en France.

Au niveau des effectifs permanents, tous les secteurs d'activités enregistrent des hausses d'effectifs dans la région. Le **secteur des services** est celui qui gagne le plus de postes : + 1 260 postes en région soit + 0,4 % ce trimestre (contre + 0,8 % en France). Cette

croissance s'explique en grande partie par les bons résultats du secteur de l'hébergement et de la restauration (+ 930 postes).

Après un premier trimestre 2022 difficile, le secteur du **commerce** gagne à nouveau des postes (+ 80 postes). La croissance reste cependant plus timide qu'en France ce trimestre (+ 0,1 % contre + 0,2 % en France).

La **construction** qui a été assez peu impactée par la crise sanitaire, progresse ce trimestre en région (+ 100 postes, + 0,2 %) alors que le secteur rencontre des difficultés en France (- 0,1 %).

Dans **l'industrie**, alors que la tendance observée depuis plusieurs trimestres est à la baisse, les effectifs augmentent ce trimestre en Bourgogne-Franche-Comté (+ 220 postes, + 0,1 %) comme au niveau national (+ 0,2 %). Le bilan sur un an reste négatif avec 290 postes perdus en région.

Ce trimestre, les résultats sont mitigés en Bourgogne-Franche-Comté avec quatre départements qui gagnent des postes : le Jura, le Doubs, le Territoire de Belfort et la Nièvre. Les quatre autres départements ne maintiennent pas leurs effectifs ce trimestre.

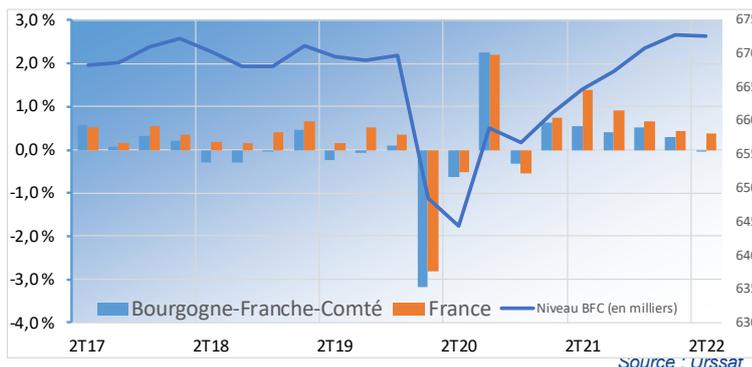
Chiffres clés du trimestre (2T2022/1T2022)

Effectifs salariés permanents : + 1 660

- Intérim : - 1 780
- Industrie : + 220
- Construction : + 100
- Commerce : + 80
- Services HI* : + 1 260

* HI = hors intérim

Les effectifs salariés restent stables ce trimestre



	Niveaux 2022 T2	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2022 T2 / 2021 T2	Évol. (%) 2022 T2 / 2019 T4
		2021T2	2021T3	2021T4	2022 T1	2022 T2		
Bourgogne	397,5	0,6	0,7	0,4	0,3	-0,1	1,3	1,0
Franche-Comté	275,15	0,5	-0,1	0,7	0,2	0,1	1,0	-0,9
Effectifs salariés*	672,6	0,6	0,4	0,5	0,3	0,0	1,2	0,4
évolution y compris alternants		0,7	0,7	0,6	0,3	0,1	1,7	1,5
SMPT (€)	2 482	0,6	4,0	-0,1	0,7	1,2	6,0	5,3
évolution y compris alternants		0,4	3,8	-0,2	0,7	1,1	5,5	4,2
Effectifs salariés**	19,1	1,4	0,9	0,7	0,4	0,4	2,4	2,8
évolution y compris alternants		1,5	1,2	0,7	0,5	0,5	2,9	4,1
SMPT (€)	2 865	0,9	3,8	0,6	1,5	1,2	7,2	6,7
évolution y compris alternants		0,8	3,6	0,5	1,5	1,1	6,7	5,4

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

Ⓛ Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



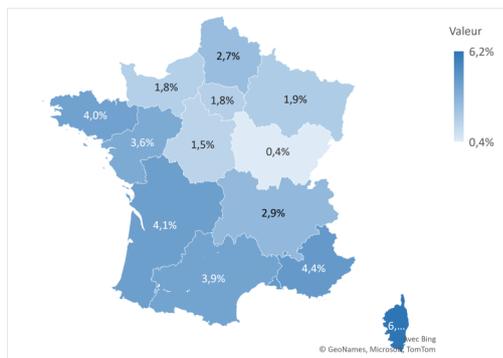
Seuls les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre

Effectif (milliers)	Bourgogne-Franche-Comté						France			
	Évolution en nombre			Évolution en %			Évolution en %			
	2022T2 / 2022T1	2022T2 / 2021T2	2022T2 / 2019T4	2022T2 / 2022T1	2022T2 / 2021T2	2022T2 / 2019T4	2022T2 / 2022T1	2022T2 / 2021T2	2022T2 / 2019T4	
Services (hors intérim)	311	+ 1260	+ 6 490	+ 6 270	+ 0,4	+ 2,1	+ 2,1	+ 0,8	+ 3,4	+ 3,8
Industrie	157	+ 220	- 290	- 4 440	+ 0,1	- 0,2	- 2,7	+ 0,2	+ 0,7	- 0,9
Commerce	117	+ 80	+ 1300	+ 1630	+ 0,1	+ 1,1	+ 1,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 2,3
Construction	52	+ 100	+ 410	+ 1870	+ 0,2	+ 0,8	+ 3,7	- 0,1	+ 0,9	+ 4,9
Total hors intérim	3450	+ 1 660	+ 7 910	+ 5 330	+ 0,3	+ 1,3	+ 0,8	+ 0,5	+ 2,4	+ 2,9
Intérim	36	- 1780	+ 0	- 2 520	- 4,7	+ 0,0	- 6,6	- 2,5	+ 2,2	+ 1,6
Total	673	- 120	+ 7 910	+ 2 810	- 0,0	+ 1,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 2,4	+ 2,8

Source : Urssaf

La région retrouve son niveau d'effectif d'avant crise

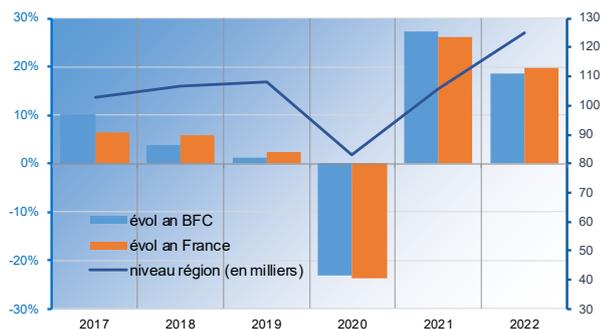
Evolution de l'emploi salarié au 2° T 2022 par rapport au 4° T 2019



En dépit du contexte économique incertain, marqué par des tensions géopolitiques, des difficultés d'approvisionnement et une augmentation historique des prix, les embauches de plus d'un mois augmentent de 18,6 % ce trimestre par rapport à la même période l'an dernier.

Les effectifs salariés permanents de la région continuent de progresser (+ 1 660 ce trimestre). La baisse des effectifs intérimaires constatée le trimestre dernier se poursuit en s'amplifiant (- 4,7 % après - 1,6 % au trimestre précédent). Au total, les effectifs salariés sont en légère baisse au deuxième trimestre (- 0,02 %, soit - 120 postes, après + 0,3 % au trimestre précédent). Avec les Hauts-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté fait exception à la croissance observée sur le reste du territoire. En revanche, les effectifs sont au-dessus de leur niveau d'avant crise (4T 2019) : + 0,4 % ; + 2 810 postes.

Les embauches de longue durée en progression



Source : Urssaf - cumul des embauches du premier semestre de chaque année

Les effectifs dans les services hors intérim restent dynamiques



Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée progressent ce semestre par rapport au même trimestre l'an dernier. Le volume des effectifs ce trimestre progresse de + 0,4 %. À l'échelon national, les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires augmentent de + 0,8 %.

Depuis le point bas atteint au début de l'année 2021, les effectifs dans l'hébergement-restauration ne cessent d'augmenter : la croissance atteint + 2,7 % ce trimestre (+ 930 postes) et + 8 % sur un an. Ils dépassent largement leur niveau d'avant crise (+ 3,7 % par rapport au dernier trimestre 2019)

Le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie poursuit sa hausse ce trimestre (+ 0,5 %, + 130 postes) après + 0,6 % au trimestre précédent. Depuis le dernier trimestre 2019, 1 690 postes ont été créés dans ce secteur (+ 6,5 %).

Les effectifs salariés du secteur des activités récréatives ralentissent ce trimestre (+ 0,1 % soit + 10 postes) après la hausse de 3,0 % au trimestre précédent.

Les effectifs des activités financières et d'assurance progressent de 0,3 % ce trimestre (soit + 60 postes), après - 0,1 %.

Les effectifs augmentent modérément dans le secteur du transport et entreposage (+ 0,2 %, après + 0,3 % le trimestre précédent). Ils sont par ailleurs en baisse (- 1,2 %) par rapport à la fin 2019.

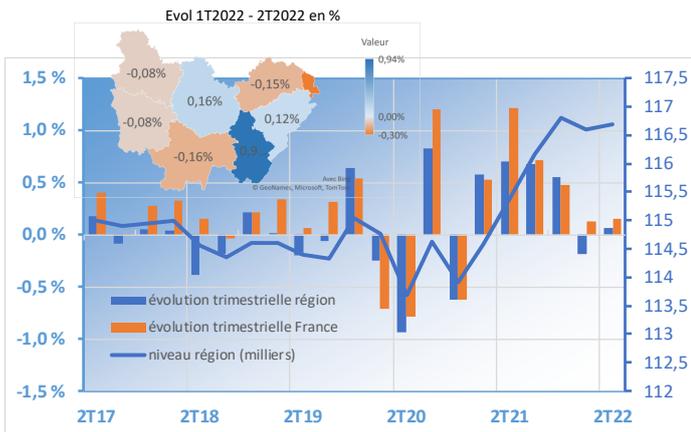
Dans le tertiaire non marchand, les effectifs des activités pour la santé humaine diminuent (- 0,4 % après + 0,3 % au



trimestre précédent) mais restent nettement au-dessus de leur niveau de fin 2019 (+ 3,3 %, soit + 710 postes). Les effectifs du secteur de l'action sociale et hébergement médico-social progressent de + 0,4 % ce trimestre (après + 0,6 %), toujours en nette hausse (+ 2,3 %, soit + 1 260 postes) par rapport au quatrième trimestre 2019.

Seule la Haute-Saône est en baisse (- 0,2 %). Les croisances demeurent significativement différentes dans les autres départements (allant de + 0,2 % pour la Saône-et-Loire à + 1,0 % pour le Territoire de Belfort).

Le commerce progresse légèrement

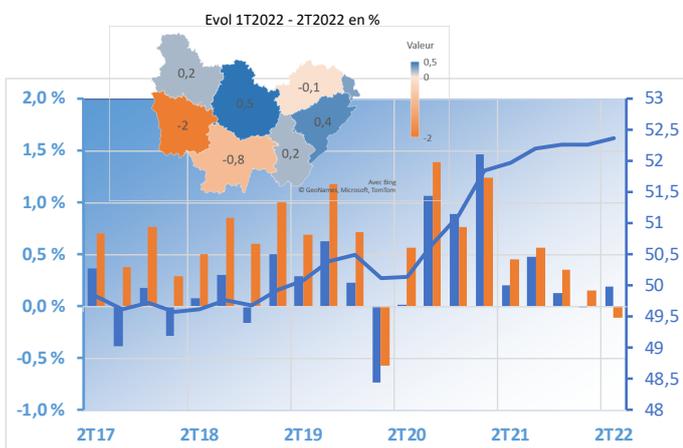


Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une progression annuelle de 16 % ce trimestre par rapport au même semestre l'an dernier.

Dans le commerce, les effectifs salariés progressent légèrement au deuxième trimestre (+ 0,1 % soit + 80 postes après - 0,2 %). La croissance est portée exclusivement par le commerce de gros (+ 2,0 %), alors que les effectifs du commerce et réparation d'automobiles progressent de + 0,9 % et ceux dans le commerce de détail hors automobile de + 0,6 %. 1 630 postes (+ 1,4 %) ont été créés dans le secteur depuis fin 2019.

Ce sont les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura qui dynamisent le secteur (+ 0,2 %, + 0,1 % et + 0,9 % respectivement). Les autres départements enregistrent des pertes comprises entre - 0,3 % (Territoire de Belfort) et - 0,1 % (Haute-Saône et Nièvre).

Légère reprise dans la construction



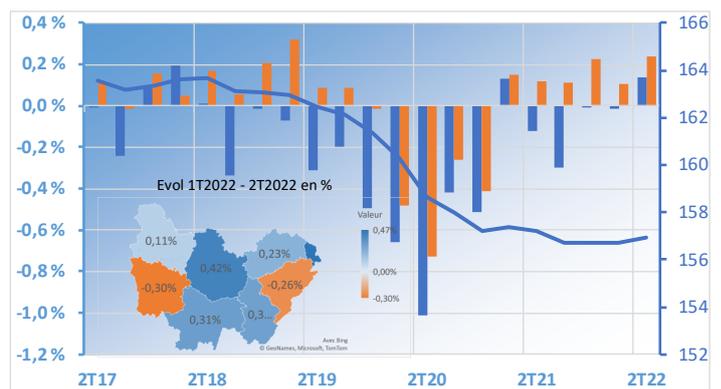
Les embauches dans la construction sont en baisse de 4 % ce trimestre par rapport à la même période l'an dernier.

Après un premier trimestre stable, les effectifs sont en légère hausse (+ 0,2 %) et restent nettement orientés à la hausse par rapport à fin 2019 (+ 3,7 %, + 1 870 postes).

Les effectifs dans la construction de bâtiments sont plutôt stables ce trimestre. Ceux des travaux de construction spécialisés progressent tandis que ceux dans le génie civil baissent.

Seul le Territoire de Belfort voit son nombre de postes diminuer légèrement (-1,1 %, - 20 postes) quand les autres départements sont en progression dans ce secteur, avec des taux allant jusqu'à + 0,8 % (Yonne).

Hausse modérée des effectifs dans l'industrie



Le volume des embauches de longue durée dans l'industrie progresse de + 12 % par rapport au même trimestre l'an dernier. Au niveau des effectifs salariés, après la stagnation au premier trimestre 2022, les effectifs dans l'industrie affichent une légère hausse ce trimestre de + 0,1 %. 220 postes industriels ont été créés au cours du deuxième trimestre.

Cependant, ils demeurent nettement en deçà de leur niveau d'avant crise sanitaire (- 2,7 %), comme c'est aussi le cas au niveau national (- 0,9 %). Avec le Centre-Val de Loire (- 3,0 %) et l'Île-de-France (- 2,7 %), la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions pour lesquelles cette baisse des effectifs est la plus marquée.

Comme au trimestre précédent, le secteur du bois et papier connaît une croissance vigoureuse de ses effectifs (+ 1,1 %, + 100 postes après + 0,4 %) tout comme l'habillement (+ 1,6 % après + 1,4 %) ou l'industrie du meuble (+ 0,6 % après + 0,7 %).

La production-distribution d'eau (+ 0,5 %), l'industrie des plastiques et autres produits minéraux (+ 0,7 % ; + 100 postes) font également partie des secteurs dynamiques, cumulant 140 créations nettes sur le trimestre.

La fabrication d'autres matériels de transport continue de perdre des postes ce trimestre (- 1,0 %, - 210 postes) comme au trimestre précédent).

Les effectifs sont stables dans les industries agro-alimentaires, tout comme dans la fabrication de machines et équipements.

Le Doubs et la Nièvre (- 0,3 % chacun) sont les deux départements touchés par une baisse des effectifs. Les autres départements tirent leur épingle du jeu en créant de l'emploi salarié dans ce secteur.

La baisse des effectifs intérimaires constatée le trimestre dernier se poursuit en s'amplifiant (- 4,7 % après - 1,6 % au trimestre précédent). Ils restent sur des niveaux très nettement inférieurs aux niveaux d'avant crise (- 6,6 % soit - 2 520 postes).



La décélération du recours aux effectifs intérimaires



Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-

L'intérim voit ses effectifs diminuer en région ce trimestre. Ce recul cumulé à la légère hausse dans l'emploi permanent ne permet pas à l'emploi total régional de progresser au deuxième trimestre 2022 (- 120 postes).

Des évolutions hétérogènes parmi les départements

Le Jura (+ 0,4 %, + 220 postes) et le Territoire de Belfort (+ 0,3 %, + 110 postes) sont les plus dynamiques. Ils sont suivis de la Nièvre et du Doubs (+ 0,1 % pour les deux départements). En revanche, la Haute-Saône (- 0,3 %, - 150 postes) et la Saône-et-Loire (- 0,2 %, - 300 postes) enregistrent les baisses d'effectifs les plus marquées. Elles sont moindres en Côte-d'Or (- 0,1 %, - 80 postes) et dans l'Yonne (- 0,1 %, - 50 postes).

à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf a prévu de produire et de diffuser des séries longues d'effectifs salariés y compris apprentis à partir de juin 2023. D'ici-là, les dernières évolutions de ces effectifs seront diffusées dans le tableau qui figure en page 1.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.

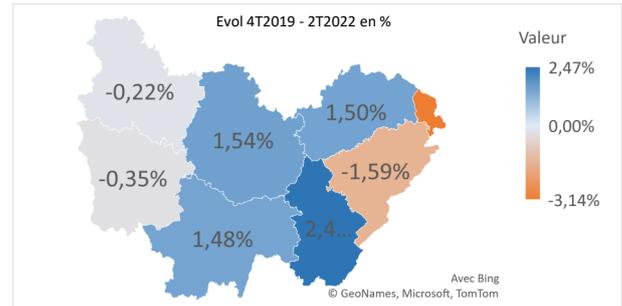


Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,0 %

Evolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Côte-d'Or : l'intérim subit une diminution importante

Doubs : les effectifs salariés progressent



Source : Urssaf



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 0,3 %). En effet, tous les secteurs voient leurs effectifs progresser.

Ce sont particulièrement les services hors intérim et l'industrie (+ 0,4 % pour ces deux secteurs ce trimestre) qui portent l'emploi. On constate également une augmentation notable pour l'industrie pourtant en difficulté structurelle depuis plusieurs années. En revanche, la progression de la construction, confrontée à des difficultés de recrutement, d'approvisionnement et à une hausse des prix de production, est plus contenue ce trimestre (+ 0,1 %).

Malgré la progression des effectifs salariés permanents, l'intérim voit ses effectifs chuter de manière importante (- 8,6 %). Il en résulte une baisse des effectifs salariés totaux en région (- 0,1 %).

Ce trimestre, les effectifs permanents progressent dans le Doubs (+ 0,2 %).

Les services hors intérim (+ 0,6 %) et le commerce (+ 0,1 %) portent l'emploi ce trimestre avec 400 postes de créés. Ces gains permettent largement de compenser les pertes enregistrées dans l'industrie (- 0,3 %). La construction quant à elle stagne ce trimestre.

Dans le même temps, les effectifs dans l'intérim continuent de chuter (- 2,9 %). Au total, les effectifs permanents compensent les pertes de l'intérim. Ainsi, les effectifs salariés totaux augmentent (+ 0,1 %) alors qu'ils stagnent en région.

Jura : les effectifs salariés augmentent ce trimestre

Nièvre : les services hors intérim portent l'emploi



Source : Urssaf



Source : Urssaf

Ce trimestre, l'emploi permanent du Jura est en forte progression (+ 0,5 %).

Tous les secteurs sont à la hausse ce trimestre dans le département : le commerce (+ 0,9 %), la construction (+ 0,5 %), les services hors intérim (+ 0,4 %) et l'industrie (+ 0,3 %).

Malgré une hausse des effectifs salariés permanents, l'emploi intérimaire recule toujours ce trimestre (- 1,2 %). Néanmoins, les pertes de l'intérim sont compensées par les gains des effectifs salariés permanents et au total, l'emploi jurassien est en progression (+ 0,4 %).

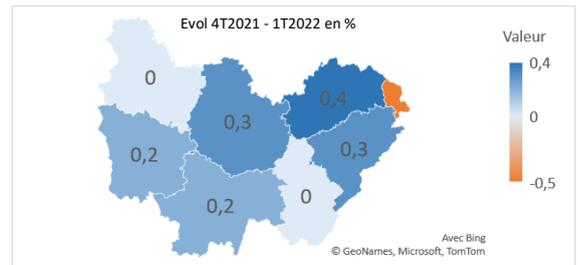
Les effectifs salariés permanents nivernais progressent ce trimestre (+ 0,3 %).

Ce sont particulièrement les services hors intérim, très dynamiques ce trimestre, qui portent l'emploi (+ 0,6 %). Cette augmentation des effectifs dans les services hors intérim se conjugue à celle, tout de même plus mesurée, de la construction (+ 0,3 %). En revanche, les secteurs de l'industrie (- 0,3 %) et du commerce (- 0,1 %) perdent des postes ce trimestre.

La progression des effectifs salariés permanents demeure toutefois suffisante pour contrebalancer les pertes dans le secteur de l'intérim (- 2,2 %). Ainsi, l'emploi total nivernais progresse ce trimestre (+ 0,1 %).

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,0 %

Evolution au niveau des départements de Bourgogne - Franche-Comté



Haute-Saône : les effectifs permanents diminuent



Ce trimestre, l'emploi permanent en Haute-Saône perd des postes (- 0,1 %).

Seule l'industrie (+ 0,2 %) gagne des postes ce trimestre. Mais cela ne suffit pas à compenser les pertes des services hors intérim (- 0,2 %) et du commerce (- 0,1 %). L'emploi dans la construction stagne ce trimestre.

Conjugué à la baisse des effectifs salariés permanents, l'emploi intérimaire continue de chuter (- 4,1 %) ce trimestre. Au total, les effectifs salariés diminuent ce trimestre (- 0,3 %) alors qu'ils stagnent en région.

Saône-et-Loire : l'intérim chute fortement



Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Saône-et-Loire (+ 0,2 %). Hormis le commerce (- 0,2 %), tous les secteurs voient leurs effectifs progresser.

Ce sont particulièrement les services hors intérim et l'industrie (respectivement + 0,2 % et + 0,3 % ce trimestre) qui portent l'emploi. On constate également une augmentation notable pour l'industrie, en difficulté structurelle depuis plusieurs années. De la même façon, la construction progresse ce trimestre (+ 0,3 %).

Malgré la progression des effectifs salariés permanents, l'intérim voit ses effectifs chuter de manière importante (- 6,5 %). Il en résulte une baisse de l'emploi total (- 0,2 %).

Yonne : les effectifs salariés chutent



Les effectifs salariés permanents ycaunais progressent ce trimestre (+ 0,2 %). Hormis le commerce (- 0,1 %), tous les secteurs voient leurs effectifs progresser.

Ce sont particulièrement les services hors intérim et la construction (respectivement + 0,3 % et + 0,8 % ce trimestre) qui portent l'emploi. Si les services hors intérim sont assez dynamiques dans le département ce trimestre, la construction poursuit la hausse constatée depuis plusieurs trimestres. Enfin, les effectifs salariés de l'industrie, en perte de vitesse depuis plusieurs années, se redressent légèrement ce trimestre (+ 0,1 %).

En dépit de la progression des effectifs salariés permanents, l'emploi total baisse (- 0,1 %) du fait de la chute importante de l'emploi intérimaire (- 3,8 %).

Territoire de Belfort : l'emploi total est en hausse



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents augmentent dans le Territoire de Belfort (+ 0,5 %).

Ce sont les services hors intérim (+ 1,0 %) et l'industrie (+ 0,5 %) qui portent l'emploi ce trimestre, notamment avec les 170 postes gagnés dans les services hors intérim. Les gains compensent ainsi les pertes constatées dans les secteurs de la construction (- 1,1 %) et du commerce (- 0,3 %).

Malgré la hausse des effectifs salariés permanents, les effectifs intérimaires continuent de chuter (- 3,7 %). Il en résulte ce trimestre une augmentation des effectifs salariés privés (+ 0,3 %) alors qu'ils stagnent en région.